

ANNEXE GRILLE TARIFAIRE PARTENARIATS 2025

PARTENARIAT HEBERGEMENTS AVEC OPTION CLUB AFFAIRES

Ce partenariat concerne les hébergements professionnels et non professionnels localisés sur la destination.

		Offre Loisir		Offre Club Affaires	
		Activité Principale	Activité complémentaire	Activités principale + complémentaires	
Hébergeur professionnel (hôtels, résidences de tourisme, campings)		250 € HT	30 € HT par activité	100 € HT	
	Hébergeur non professionnel (meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôte)	50 € HT			

PARTENARIAT OFFRE LOISIRS AVEC OPTION CLUB AFFAIRES

Ce partenariat concerne toutes les structures (hors hébergements) qui proposent des activités ou des services à destination du grand public.

		Offre Loisir		Offre Club Affaires	
		Activité Principale	Activité complémentaire	Activités principale + complémentaires	
Structure sur le territoire Structure hors territoire (activité inexistante sur le territoire et/ou délocalisable)		80 € HT	30 € HT par activité	100 € HT	
		100 € HT			

PARTENARIAT OFFRE CLUB AFFAIRES UNIQUEMENT

Cette offre concerne uniquement les agences ou lieux réceptifs dont l'offre ne s'adresse pas au grand public et/ou dont l'activité est délocalisable.

		Offre Club Affaires	
		Activité principale	Activités complémentaires
Toute structure spécialisée		100 € HT	30 € HT par activité



Aurélie BUSSAT - Secrétaire Générale - Président

Aurélie Bussat secrétaire générale

Signé par :

Aurélien BUSSAT - Secrétaire Générale - Président
D3995A32009A464...
70697AB2B15B42C...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier
14 OCT. 2024
ARRIVEE 5

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et à la Communauté de Commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

14 OCT. 2024

N° 2024-15

ARRIVEE

5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 2 octobre 2024

Nombre de membre du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, MEHDI, AEBISCHER, Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET. Madame COTTET est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, BARONNET, Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, QUEMENT.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, Monsieur PHILIPPE.

Invités présents : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, MONTANT, MAGDELAINE, Monsieur TISSOT.

OBJET : Approbation de la grille tarifaire des partenariats 2025

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 11 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'office de tourisme des Monts du Genevois, de fixer les principaux tarifs appliqués pour les prestations couramment utilisées en direction des socioprofessionnels, des communes et des associations,

Considérant la grille tarifaire 2025 présentée lors du Comité de direction et annexée à la délibération,

En cas d'impayé dans les 30 jours après facturation et procédures de relance, l'Office de tourisme des Monts du Genevois se réserve le droit de lancer la procédure de recouvrement auprès du Trésor Public.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité la grille tarifaire des partenariats pour l'année 2025.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 02 octobre 2024,

Affiché ou notifié le 02 octobre 2024,

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

Aurélié BUSSAT - Secrétaire de séance

D3995A3200BA464...

Signé par :

Patrick ANTOINE

70697AB2B15B42C...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et à la Communauté de Commune du Genevois
Préfecture de la Haute-Savoie
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE
SGCD / Pôle accueil courrier

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

14 OCT. 2024

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

ARRIVEE
5

N° 2024-16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 2 octobre 2024

Nombre de membre du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, MEHDI, AEBISCHER, Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET. Madame COTTET est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, BARONNET, Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, QUEMENT.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, Monsieur PHILIPPE.

Invités présents : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, MONTANT, MAGDELAINE, Monsieur TISSOT.

OBJET : Approbation de la reconduction au poste de direction de Madame Carole INCANDELA

Vu l'article L133-6 du code du tourisme, prévoyant que la nomination du Directeur est soumise à l'avis du Comité de Direction

Vu les articles L133-6 et R133-11 à 13 du code du Tourisme, déterminant les attributions du Directeur et ses modalités de désignation,

Vu l'article 9 des statuts des Monts du Genevois, qui prévoit que « Le Directeur est nommé par délibération du comité de direction sur proposition du Président... »

Vu le décret n° 2015-1002 du 18 août 2015, prévoyant que le contrat du directeur d'office de tourisme en EPIC, est conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée et par décision expresse prise dans les conditions fixées à l'article L. 133-6.

Considérant qu'au vu des dispositions légales en matière de rupture ou non-renouvellement de contrat, aucune notification n'a été exprimée par l'une ou l'autre des parties,

Considérant que Monsieur Le Président a proposé la reconduction au poste de directrice, de Madame INCANDELA, et ce, en **contrat à durée indéterminée**,

Considérant que Madame INCANDELA a effectué deux CDD successifs, de 2 ans chacun,

Considérant que Madame INCANDELA a dressé lors d'une réunion politique aux EPCI, un bilan de l'action de l'office de tourisme sur les 4 dernières années et présenté les perspectives de développement à 3 ans.

Considérant que ce bilan et ces perspectives de développement ont également été présentés lors d'une séance du Comité de direction,

Considérant que ce contrat, s'il est renouvelé, ne peut l'être qu'en CDI,

Considérant que Monsieur Le Président a invité les membres du Comité de direction à se prononcer sur le travail fourni par Madame INCANDELA Carole, en poste depuis le 01/11/2020, et à exprimer leur satisfaction ou non au regard des objectifs qui lui ont été fixés,

Considérant que le débat sur la reconduction de Madame INCANDELA s'est effectué sans sa présence.

Considérant les avis exprimés à l'unanimité des membres présents, favorables à la reconduction de Madame INCANDELA à l'échelon 3.3, Conformément à l'accord étendu N°39, de la grille des salaires de la convention collectives 3175 des organismes de tourisme.

Considérant que ce contrat, s'il est renouvelé, ne peut l'être qu'en CDI,

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

EMET un avis favorable à la reconduction du contrat de Madame INCANDELA, pour une durée indéterminée

APPROUVE la signature du contrat à durée indéterminée.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 02 octobre 2024,
Affiché ou notifié le 02 octobre 2024,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE



Signé par :

Aurélien BUSSAT - Secrétaire de séance

D3995A3200BA464...

Signé par :

Patrick ANTOINE - Président

70697AB2B15B42C...

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle aménagement et urbanisme

14 OCT. 2024

ARRIVEE
5

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et à la Communauté de Commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2024-17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

14 OCT. 2024

ARRIVEE
5

Séance du : 02 Octobre 2024

Nombre de membre du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, MEHDI, AEBISCHER, Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET. Madame COTTET est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, BARONNET, Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, QUEMENT.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, Monsieur PHILIPPE.

Invités présents : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, MONTANT, MAGDELAINE, Monsieur TISSOT.

OBJET : Tableau des effectifs 2024 (modification 2)

Vu les missions à porter au sein de la structure pour répondre aux orientations du Schéma de Développement Touristique et les ambitions de développement,

Vu les mouvements RH connus dans le cours de l'année,

Vu le renouvellement du contrat de la directrice en contrat à durée indéterminée,

Il est nécessaire de valider les changements portés sur le tableau des effectifs de l'EPIC pour 2024.

Ce tableau détaille l'ensemble des postes, des grades et des échelons correspondants.

Mme Carole INCANDELA présente l'organisation interne active à partir du 1^{ER} novembre 2024.

Considérant la modification du tableau des effectifs de la délibération « 2024_14_TABLEAU DES EFFECTIFS 2024 » approuvé le 06/06/2024 par le Comité de Direction, le nouveau tableau des effectifs est présenté en annexe,

Considérant que le Président précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois restent cohérents par rapport au Budget Primitif 2024, chapitre 012, voté le 22/03/24 par le Comité de Direction.

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité, le tableau des effectifs des Monts de Genevois pour l'année 2024.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 02 octobre 2024,

Affiché ou notifié le 02 octobre 2024,

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE



Signé par :

Aurélien BUSSAT - Secrétaire de séance

D3995A3200BA464...

Signé par :

Patrick ANTOINE - Président

70697AB2B15B42C...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et à la Communauté de Commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2024-18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

14 OCT. 2024

ARRIVEE
5

Séance du : 2 octobre 2024

Nombre de membre du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, MEHDI, AEBISCHER, Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET. Madame COTTET est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, BARONNET, Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, QUEMENT.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, Monsieur PHILIPPE.

Invités présents : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, MONTANT, MAGDELAINE, Monsieur TISSOT.

OBJET : Convention partenariat Syndicat Mixte du Salève et OT Monts du Genevois

Vu l'article 3 des statuts de l'OT, modifié et voté en conseil communautaire de Annemasse Agglo en date du 07/12/22 et de la CC du Genevois en date du 12/12/22,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Salève,

Considérant le projet d'étude validé par le comité de direction dans le cadre du plan marketing et du Budget Primitif 2024 votés le 22/03/24,

Considérant que dans le cadre d'un partenariat, l'OT MDG s'associe au SMS pour mener à bien, sous son égide, une étude sur la fréquentation du Salève, un « schéma d'accueil du public »,

Considérant que cette convention de partenariat se base sur un cahier des charges qui précise les enjeux, les objectifs, le calendrier, etc...

Considérant qu'après plusieurs réunions politiques et techniques, les deux structures se sont accordées sur la nécessité de conclure une convention de partenariat afin de préciser les rôles de chaque Partie, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers dans le cadre de leur partenariat,

Après discussion et accord des 2 parties,

Après la présentation de la convention de partenariat en comité de direction,

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité la signature de cette convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Salève et l'Office de Tourisme des Monts du Genevois.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 02 octobre 2024,

Affiché ou notifié le 02 octobre 2024,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

Aurélie BUSSAT - Secrétaire de séance

D3995A3200BA464...

Signé par :

Patrick ANTOINE

70697AB2B15B42C...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo et la
Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2024-19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

14 OCT. 2024

ARRIVEE
5

Séance du : 02 octobre 2024

Nombre de membres du comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, MEHDI, AEBISCHER, Mesdames VILLARI, TEPPE-ROGUET. Madame COTTET est représentée par Monsieur ANTOINE.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (9) Messieurs MOUCHET, LUSTEAUX, GIRERD, SAGE-VALLIER, BARONNET, Mesdames BUSSAT, CARTIER, COUCHOURON, QUEMENT.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, Monsieur PHILIPPE.

Invités présents : Mesdames CHAUMONTET, BRISSE, MONTANT, MAGDELAINE, Monsieur TISSOT.

OBJET : Décision modificative n°1 sur BP 2024 (fonctionnement et investissement)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;

Vu la délibération 2024-13 portant sur l'approbation du budget primitif 2024 des Monts de Genève,

Considérant que le budget nécessite un ajustement sur le chapitre 21 compte 2181 « Installations générales » en prévision des diverses actions pour un montant de 129 749.00 Euros.

Considérant le crédit disponible engendré par les recettes de taxe de séjour.

Nous préconisons de réaliser une décision modificative permettant de garder l'équilibre budgétaire.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité le virement de crédits suivant sur la section Fonctionnement et sur la section Investissement :

- Recette Fonctionnement : Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » :
Article 753 Taxe de séjour : 129 749.00 €
Dépense Fonctionnement : Chapitre 023 « " Virement à la section d'investissement " : 129 749.00 €
- Dépense Investissement : Chapitre 21 « Immobilisations Corporelles » :
Article 2181 installations générales : 129 749.00 €
Recette Investissement : Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement " : 129 749.00 €

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 02 octobre 2024

Affiché ou notifié le 02 octobre 2024

Ainsi fait et délibéré en séance,

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame BUSSAT

Le Président
Monsieur ANTOINE



Signé par :

Aurélie BUSSAT - Secrétaire de séance

D3995A3200BA464...

Signé par :

Patrick ANTOINE - Président

70697AB2B15B42C...